

de laquelle, à l'avenir, une société, mettons, de la catégorie 4, ne peut plus soumettre des taux ni exploiter un service en fonction de ces taux avant d'en avoir obtenu la permission de la Commission des transports aériens. Je suppose qu'en vertu de ce contrat, on a peut-être soumis des taux qui n'ont jamais fait l'objet d'une adjudication publique à la suite de la présentation de soumissions rivales à la Commission des transports aériens. Il y a certaines catégories de services aériens qui peuvent se contenter de soumettre une échelle de taux qui est en vigueur jusqu'à ce que la Commission en juge autrement. Voilà pourquoi je pose la question: dans quelle catégorie de services aériens faut-il classer ce contrat?

(Le crédit est adopté.)

Office fédéral du charbon—

705. Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, \$2,106,502.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire si le crédit comporte quelque montant pour l'entreposage du charbon?

L'hon. M. Fleming: Pas pour l'entreposage, monsieur le président.

L'hon. M. Hellyer: Il ne vise donc que le transport, et nullement l'entreposage?

L'hon. M. Fleming: C'est exact.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Marine royale du Canada—

706. Direction et entretien—Crédit supplémentaire, \$1,000,000.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire si ce montant supplémentaire est uniquement attribuable au relèvement des traitements?

L'hon. M. Fleming: Oui. Cette affectation découle exclusivement d'une augmentation générale de traitements accordée au personnel civil de la Marine royale du Canada.

(Le crédit est adopté.)

Aviation royale du Canada—

707. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important—Crédit supplémentaire, \$10,000,000.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre nous dira-t-il pour quels moteurs et quels aéronefs cette nouvelle somme est requise?

L'hon. M. Fleming: Il faut d'abord savoir, au sujet de ce crédit considérable—le crédit correspondant du budget principal des dépenses atteignait \$228,192,000—qu'on a constaté à la fin de l'année que certaines affectations étaient insuffisantes, tandis que d'autres

[M. Benidickson.]

ne seraient pas toutes employées. Il s'est donc agi de mettre ensemble les plus et les moins pour arriver à un chiffre net. Les montants insuffisants concernaient le CF-104, le C-130B et le CC-109 et le Caribou.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a parlé de trois appareils à l'égard desquels des dépenses ont été faites, mais il n'a pas parlé des moteurs. Peut-il nous dire si cette somme s'applique aussi aux moteurs?

L'hon. M. Fleming: Je regrette, mais j'ai eu de la difficulté à entendre toute la question du député. Demande-t-il de quel moteur est muni chacun de ces appareils?

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur le président; le détail de ce crédit mentionne des avions et des moteurs. Je me demande si le ministre pourrait nous dire de quelle sorte de moteurs il s'agit.

L'hon. M. Fleming: Les moteurs en question sont ceux des appareils que je viens de mentionner.

L'hon. M. Hellyer: Juste avant d'adopter ce crédit, j'aimerais répéter l'impression que nous avons de notre côté à propos du CF-104 et du moteur dont il est muni, et j'aimerais déclarer que nous estimons qu'il s'agit d'un mauvais moteur installé dans un piètre avion auquel est confiée une tâche douteuse dont nous n'aurions jamais dû nous charger pour commencer.

L'hon. M. Fleming: Chacune de ces assertions a été pleinement démentie l'an dernier par le ministre de la Défense nationale.

(Le crédit est adopté.)

Aide mutuelle—

708. Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord—Crédit supplémentaire, \$740,000.

M. Fisher: J'ai découvert il y a plusieurs années que toutes les soumissions qui sont faites à l'égard de contrats d'infrastructure sont présentées en société, c'est-à-dire que le fait que certains des contrats puissent viser l'approvisionnement des troupes canadiennes n'est pas à l'avantage des fournisseurs canadiens qui présentent des soumissions. Si j'ai bien saisi la situation à ce moment-là, aucun soumissionnaire canadien a jamais réussi à obtenir de grands contrats au sein de l'infrastructure.

Je me demande si le ministre pourrait nous dire si, l'année passée, les entrepreneurs canadiens ont eu un peu plus de succès pour ce qui est de leurs offres à l'égard des contrats relatifs à l'infrastructure de l'OTAN.

L'hon. M. Fleming: On me dit qu'aucun entrepreneur canadien n'a encore participé à des